



CHALLENGE

Révèle ta personnalité !

2^{EME} EDITION



DÉFI BAR OUVERT AUX JEUNES EN FORMATION DANS
LES « MÉTIERS DU BAR »

RÈGLEMENT

En parallèle du lancement de la quatrième édition du Challenge Un œil en salle, le média *Un œil en salle* cherche des idées pour son cocktail signature qui sera servi lors de la remise des prix le 2 mars 2026 au Peninsula Paris. Et quoi de mieux que de faire appel aux futurs talents du bar !

En collaboration avec l'APEB

Avec le soutien



THE PENINSULA
PARIS

ARTICLE 1

Calendrier du défi bar de la 4e édition du Challenge Un œil en salle

26 novembre 2025 : ouverture des inscriptions

26 janvier 2026 : fin des inscriptions

6 février 2026 : annonce du lauréat avec son cocktail signature

2 mars 2026 : présence du lauréat et de son référent formation au Peninsula Paris

ARTICLE 2

Profil des candidat(e)s

Sont admis à prendre part à ce défi bar tous les élèves ou les apprentis en Certificat de spécialisation « Métiers du bar » et Brevet professionnel « barman » des lycées, CFA et Greta. Plusieurs jeunes peuvent participer par établissement de formation.

ARTICLE 3

Critères de sélection

Organisé par le magazine *Un œil en salle*, média référent des métiers du service, ce défi bar se tient en parallèle de la quatrième édition du Challenge Un œil en salle - visant à mettre en valeur tous les profils des jeunes (lycéens et apprentis). Nous invitons tous les élèves et les apprentis en Certificat de spécialisation « Métiers du bar » et Brevet professionnel « barman » à proposer la recette de leur cocktail signature qui sera servi lors de la remise des prix de la quatrième édition du Challenge Un œil en salle. Ce cocktail sera choisi selon des critères cités ci-dessous par le MOF barman Christophe Davoine..

ARTICLE 4

Déroulement

Article 4.1 Épreuve de sélection

Nous invitons les élèves et apprentis en formation aux métiers du bar à imaginer leur cocktail signature, en respectant le thème 2025-2026 : **réinventer le Whisky Highball**.

Pour cela, votre création devra respecter les critères suivants :

1. **Base de Whisky Suntory Toki** : minimum 3 cl. Vous pouvez compléter avec d'autres spiritueux du portefeuille de nos partenaires (maximum 7 cl d'alcool), selon votre créativité ;
2. **Format long-drink** : à servir sur glace en tumbler, avec une paille en canne à sucre "Les Nouvelles Pailles" ;
3. **Cocktail respectant la saisonnalité avec 3 ingrédients** maximum, dont au moins 1 produit "fait maison" (soda, sirop, cordial, etc.).

L'objectif est de créer un cocktail original, respectant l'esprit du Highball tout en reflétant votre style et votre créativité.

Le jeune doit nous faire parvenir sa candidature par e-mail (challenge@unoeilensalle.fr) :

- La **fiche recette** avec le nom du cocktail signature et un court argumentaire,
- La **photo du cocktail** (format vertical / cocktail sans produits avec fond neutre),
- Une **vidéo** de 2 minutes maximum expliquant l'histoire de son cocktail et son inspiration.

Attention : merci de préciser en objet de l'e-mail « Défi bar », puis le prénom et le nom du participant, et son établissement. Le MOF barman **Christophe Davoine** retiendra un lauréat. L'annonce se fera sur tous nos outils *Un œil en salle* à partir du 6 février 2026.

Article 4.2 Présence à Paris

Le lauréat et son référent école seront invités le 2 mars 2026 au Peninsula Paris - 19 Avenue Kléber, 75116 Paris.

Les frais de transport sont à la charge de l'établissement de formation.



ARTICLE 5

Matériel

Aucun matériel ne sera demandé le jour de l'événement du Challenge Un œil en salle. Seuls un ordinateur, un appareil photo ou un téléphone pour photographier le cocktail ou candidater seront nécessaires pour l'envoi de sa candidature par e-mail.

ARTICLE 6

La tenue

Le lauréat arrivera en fin de matinée avec sa tenue.

ARTICLE 7

La notation – Les récompenses

Le concours est placé sous le parrainage de l'Éducation nationale. Le jury sera sous la présidence d'Hélène Binet, directrice de la publication Un œil en salle. Christophe Davoine, MOF barman, et Frédéric Verdière, chef barman du bar Le Klébar au Peninsula Paris, auront la charge de sélectionner les propositions. Un seul candidat sera choisi selon les critères cités ci-dessus. Le média Un œil en salle, qui validera le lauréat, est souverain et aucune contestation ne pourra être admise. Le lauréat aura diverses récompenses en dotations, dont une dégustation pour 2, ainsi qu'un échange privilégié avec l'équipe bar du Peninsula Paris.

ARTICLE 8

Inscription

Dès le lancement du défi bar du Challenge Un œil en salle, les jeunes souhaitant s'inscrire pourront faire acte de candidature. Pour cela, ils devront adresser leur dossier d'inscription dûment renseigné par e-mail :

« Défi bar - 4e édition du Challenge Un œil en salle » challenge@unoeilensalle.fr

Le dossier complet devra parvenir à l'organisateur au plus tard le 26 janvier 2026, à 23h59 dernier délai.

ARTICLE 9

Modification du règlement

L'organisateur se réserve tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre l'organisateur. En cas de modification du présent règlement, Un œil en salle s'engage à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant le déroulement des épreuves.

ARTICLE 10

Partenaires

Différents partenaires sont susceptibles de se joindre à l'organisateur pour la réalisation du Challenge Un œil en salle, de quelque nature que ce soit : participation financière pour la réalisation du challenge, cadeaux aux candidats, etc.

ARTICLE 11

Exploitation publicitaire

Les candidats ne pourront pas s'opposer à l'exploitation de leur nom et de la diffusion de leurs cocktails, ainsi que de toute image, photo ou vidéo prises dans le cadre du présent Challenge.

ARTICLE 12

Remise des prix

La remise des prix aura lieu à l'issue de la finale, le 2 mars 2026, en présence de nombreuses personnalités du secteur de l'hôtellerie-restauration et de la presse. Le cocktail signature sera servi pour le cocktail dînatoire en fin de journée à partir de 18h30 pour une fin estimée vers 21h.

ARTICLE 13

Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent défi bar fera l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération avec le MOF barman.

ARTICLE 14

Acceptation du présent règlement

Toute participation à ce défi bar du 4ème Challenge Un œil en salle implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Fait à
le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé, bon pour accord ».

